



---

## **LA LOI SUR LA SURVEILLANCE DE LA CORRESPONDANCE PAR POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATION (LSCPT)**

### **Proposition : Le PS Suisse soutient le référendum contre la nouvelle loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT)**

Motifs: Dans la résolution « Liberté et sécurité - NON à l'état fouineur ! » du Congrès du 28 juin 2014 à Winterthur le PS Suisse a décidé de ce qui suit :

« (Pour toutes ces raisons,) le PS Suisse doit s'engager, aux Chambres fédérales, en faveur des amendements suivants à la révision de la LSCPT :

1. Pas d'allongement de la durée de conservation des données et introduction d'une obligation d'effacement après échéance du délai prescrit dans la loi.
2. La suppression pure et simple de l'introduction de programmes informatiques spéciaux de surveillance (logiciels espions)

Si le PS Suisse devait échouer à faire passer ces dispositions devant le Parlement, il conviendra de soumettre, à une prochaine Assemblée des délégué-e-s, le soutien du parti au lancement d'un référendum contre la révision de la LSCPT. »

La présente proposition de soutien du référendum est la suite logique à la décision du Congrès. Car actuellement, après traitement au parlement, nous constatons non sans déception que les lignes qui avaient été dessinées dans la résolution ont été franchies. Bien que le prolongement de la durée de la conservation des données ait été retiré, le champ d'action ainsi que le catalogue de délits ont été massivement étendus. La version actuelle de la LSCPT n'est toujours pas acceptable pour nous, socialistes. Et ce pour les raisons suivantes :

#### **La nouvelle loi est trompeuse :**

Contrairement à ce qui est affirmé, la surveillance sera fortement étendue avec la loi. Jusqu'à présent elle était appliquée aux fournisseurs de services (Internet et mobiles). Maintenant, les ordinateurs et smartphones des utilisateurs pourraient également être surveillés, à l'aide de logiciels espions de type « cheval de troie » de l'Etat. D'autre part, au niveau de la communication, les fournisseurs de services devraient aussi enregistrer les communications. Ainsi, le champ d'application est fortement étendu ; même les personnes et associations privées doivent à présent admettre l'accès à leur WLAN, serveur mail, etc.

### **La nouvelle loi n'est pas judiciaire :**

Beaucoup de fournisseurs populaires, tels que GMX ou WhatsApp, n'ont ni siège commercial ni infrastructures en Suisse. Ils ne peuvent de ce fait toujours pas être concernés par cette loi. L'extension du champ d'application à toutes les personnes et entreprises en Suisse est donc ni judiciaire ni appropriée.

### **La nouvelle loi est excessive :**

En Suisse, les fournisseurs de services postaux et téléphoniques ainsi que les fournisseurs d'accès à Internet sont déjà obligés d'enregistrer les communications – qui, quand, où et avec qui – de leurs client-e-s pour une durée de six mois. Bien que des études laissent entendre que cette conservation préventive et sans motif des données n'a aucune influence sur le taux d'élucidation des enquêtes, cette obligation d'enregistrement devrait maintenant être étendue à tous les gros fournisseurs de services Internet. Ces données sensibles peuvent même être enregistrées à l'étranger. La cour de justice de l'Union européenne est également arrivée à cette conclusion dans son jugement du 8 avril 2014 et déclare les directives européennes en matière de conservation des données incompatibles avec la Charte des droits fondamentaux.

### **La nouvelle loi est dangereuse :**

Avec l'introduction de « *GovWare* », il serait permis aux autorités de s'immiscer dans les ordinateurs d'autrui et d'y installer des logiciels espions. Cela entrave la sécurité du système et remet l'intégrité de la justification en question. La loi permet l'introduction de logiciels espions même en cas de délits relativement mineurs, tels que le vol ou la déprédation grave. Les risques lors de l'introduction de tels logiciels d'espionnages sont disproportionnés par rapport à leurs bénéfices.

### **La nouvelle loi est inutile :**

Même sans « *GovWare* », il est possible d'écouter des communications cryptées : Skype et d'autres fournisseurs de services téléphoniques et logiciels de conversations travaillent sur des décisions de justices en collaboration avec les autorités. Au lieu de compter sur de dangereux logiciels espions, il s'agit de définir la procédure (internationale).

**Pour toutes ces raisons, la loi n'est pas acceptable pour nous socialistes. Depuis le scandale des fiches, il doit être clair pour nous qu'une intensification de la surveillance de la part de l'Etat ne nous procure pas davantage de sécurité mais nous ôte à toutes et tous la liberté et la sphère privée.**

**Cosignataires :** Andrea Blättler (PS Berne-Nord), Julian Fitze (PS Thurgovie), Barbara Kern (PS Thurgovie), Hanna Bay (JS), Sandra Eichenberger (PS Bâle-Ville), Mattea Meyer (PS Winterthour), Reto Weibel (PS Bâle-Ville), Christoph Baumann (PS Winterthour), Stefan Wittlin (PS Bâle-Ville), Szabolcs Mihalyi (PS Berne Bümpliz Bethlehem)